



**GRILLE D'ÉVALUATION ORALE DU CHEF-D'ŒUVRE EN FIN DE BACCALAUREAT
PROFESSIONNEL**

**En référence à l'arrêté du 20.10.2020 et au BO n°41 du 29.10.2020 définissant les modalités d'évaluation du
chef-d'œuvre au baccalauréat professionnel**

Durée : 15 minutes (répartition indicative : 5 minutes de présentation et 10 minutes de questions)

Spécialité de baccalauréat professionnel :	
Nom et prénom(s) du candidat :	Numéro d'inscription du candidat :
Lieu de l'évaluation :	Date :

Ponctuel CCF (Cocher la case correspondante)

Intitulé du chef-d'œuvre présenté :

Projet collectif ou Projet individuel (Cocher la case correspondante)

Capacités	Critères d'évaluation	NM	IM	M	BM	Note
Capacité à restituer le travail mené dans le cadre de la réalisation du chef-d'œuvre	Identification claire, précise et restituée objectivement des points suivants : objectifs du projet, étapes, acteurs, part individuelle investie dans le projet.					/10
	Hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet.					
	Clarté de la présentation et la pertinence des termes utilisés.					
	Respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation.					
	Autonomie d'expression par rapport au support de présentation orale du chef-d'œuvre.					



Capacités	Critères d'évaluation	NM	IM	M	BM	Note
Capacité à analyser sa démarche et à la situer dans le métier et la filière professionnelle	Identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non.					/10
	Mise en avant des aspects positifs ou des difficultés rencontrées au long du projet.					
	Mise en perspective de l'expérience tirée du chef-d'œuvre dans le cadre plus large du contexte économique, culturel, de la filière métier concernée.					
	Émission d'un avis ou ressenti personnel sur le chef-d'œuvre entrepris.					
	Mise en exergue de la pertinence du chef-d'œuvre par rapport à la filière métier du candidat.					
	Identification des enjeux de transition écologique et/ou numérique, dans le champ de sa spécialité de baccalauréat.					
Justification du degré de maîtrise des compétences (À renseigner par les membres de la commission obligatoirement pour toute note inférieure à 10)				Note sur 20 :		
COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION						
Professeur d'enseignement professionnel <i>(Nom, prénom, discipline, signature)</i>			Professeur d'enseignement général <i>(Nom, prénom, discipline, signature)</i>			